

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011**

Le six décembre deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

**Etaient présents** : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Anne WAGNER, Alain BARTHEL, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN

**Absents excusés** : Anny DELVALLEZ et Patricia PERCEAU (procuration donnée respectivement à Candide LOTT et Jean-Marc SAAS) et Chantal RENARD.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2011
- 4) Affaires financières
  - a) *préparation budget primitif 2012*
    - droits et taxes communaux
    - crédits scolaires
    - cotisations d'assurance-accidents agricoles
    - loyer des terres communales
    - tarifs de location de la salle des fêtes et salle polyvalente Rohan
    - plan d'effectif du personnel communal
  - b) *engagements de crédits d'investissements 2012*
- 5) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Convention avec SFR pour mise à disposition de terrain au lieudit Bitzen*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en saluant le représentant de la presse et procède à l'appel des conseillers.

# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## 1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- samedi 17 décembre à 19h00 : fête de Noël du personnel communal à l'avant-salle des fêtes
- dimanche 18 décembre à 17h00 à l'Eglise St Laurent : concert de Noël par le Quartet de Saint Petersburg
- lundi 26 décembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- samedi 31 décembre à la salle des Fêtes : réveillon organisé par le Judo Club
- vendredi 6 janvier 2012 à 19h00 à la salle des Fêtes : vœux du maire
- samedi 21 janvier 2012 à la salle des fêtes : baeckeoffe de la Laurentia
- samedi 28 janvier 2012 à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB

## 2) *Planning prévisionnel des réunions du conseil municipal pour 2012*

Les dates prévues pour les réunions 2012 sont les suivantes : les mardis 7 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre

## 2) **Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- conjoints LORENTZ, pour une maison d'habitation, sise 2 rue Rohan
- Communauté de Communes de Benfeld et environs pour 1 terrain à bâtir industriels dans le Parc d'Activités des Nations, cadastré Section 1 n° 164/17 d'une contenance de 17,07 ares
- Société Civile Immobilière Grass, pour 1 immeuble, 1 rue du Petit Rempart
- Monsieur Guillaume DEGERMANN, pour un lot de copropriété, sis 7 rue du Châtelet
- M et Mme Xavier ANDRE, pour un appartement, sis 14 place de la République

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour les travaux de construction d'une nouvelle salle des sports et de la réhabilitation de la salle existante, les offres des entreprises ci-après pour les lots ayant fait l'objet d'une consultation complémentaire ont été retenues :

**Lot 6** - bardage bois - Martin et fils, ZI ALLMATT, RD 424, 67 220 NEUBOIS, pour un montant de 466 808,94 € HT

**Lot 8** - Menuiserie extérieure, bois/alu, vitrerie - HUNSIGER SAS, 13-15 rue des Menuisiers 67 290 WEISLINGEN, pour un montant de 402 000,00 € HT

**Lot 18** - Sols souples, sols sportifs - MULTISOLS, 116 route de Rouffach, 68 000 COLMAR, pour un montant de 167 073,63 € HT

**Lot 21** - échafaudages - KAPP échafaudages, 6 rue de Rouen, 67000 STRASBOURG, pour un montant de 32 789,63 € HT

Par ailleurs, le Cabinet d'architectes AUGER/RAMBAUD a sous-traité à la Société C2BI de Colmar la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) pour un montant de 57 640 € HT

### **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre remarque n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2011 est **adopté** par 22 voix pour (4 abstentions : Anne WAGNER, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING et Alain BARTHEL pour absence à la séance)

### **4) AFFAIRES FINANCIERES**

#### **a) Préparation du budget primitif 2012**

*+ droits et taxes communaux*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 29 novembre 2011,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

**décide**



<b>Location du stade municipal :</b>	
par match de football	66,00
par meeting d'athlétisme (y compris la salle)	37,00
utilisation des vestiaires et stade par l'ASB	1 250,00
<b>Locations diverses :</b>	
petite échelle communale, par jour :	
habitants de Benfeld	46,00
habitants de l'extérieur	116,00
podium municipal :	
associations de Benfeld	gratuit
associations de l'extérieur	145,00
<b>Divers :</b>	
location de jardins ouvriers, par an	15,00
photocopie, la pièce	0,45
déclaration de prolongation d'ouverture	16,00
ramassage de bois mort	7,00
licence débit de boissons de 3ème catégorie	31,00
participation des exposants aux journées d'octobre	10,00
subvention pour rénovation de façade (m <sup>2</sup> )	4,10
<b>Droits d'entrée à la baignade municipale :</b>	
par jour :	
adultes	1,60
scolaires, étudiants, militaires	0,80
- de 6 ans et + de 60 ans	gratuit
groupes de jeunes accompagnés (+ de 5 pers.)	0,80
cartes d'abonnement pour la saison :	
adultes	26,00
scolaires, étudiants, militaires	16,00
parents et enfants vivant sous le même toit	33,00
<b>Location de la Villa Jaeger pour des expositions :</b>	
grande salle, par week-end	150,00
petite salle, par week-end	75,00
ou le don d'une œuvre significative (ce tarif est majoré de 50% en période de chauffe: 75,00 € et 37,50 €)	
<b>Droits d'utilisation du plan d'eau :</b>	
Association de pêche et de pisciculture	53,00
Amicale de Plongée	53,00
<b>Prix des maisons fleuries</b>	
Grand prix (1)	100,00
1 <sup>er</sup> prix d'excellence (4)	70,00
prix d'excellence (13)	55,00
1 <sup>er</sup> prix d'honneur (24)	45,00
prix d'honneur (26)	35,00

## Droits d'entrée à la médiathèque

### *Frais d'inscription à l'année*

Livres et revues	
moins de 16 ans	gratuit
adultes	8,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	4,00
multimédia	
moins de 16 ans	5,00
adultes	20,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	10,00

### *Autres services*

Accès Internet (1/2 heure)	0,50
Carte perdue	2,00
photocopie	
copie noir et blanc	0,10
copie couleur	0,50
carte 10 copies noir et blanc	1,00
carte 25 copies noir et blanc	2,00
carte 2 copies couleur	1,00
carte 5 copies couleur	2,00
frais de retard	
1 <sup>ère</sup> semaine	1,00
2 <sup>ème</sup> semaine	2,00
3 <sup>ème</sup> semaine	4,00
4 <sup>ème</sup> semaine	10,00
boîtier DVD cassé	0,50
boîtier CD cassé	0,20

### *Tarif de remboursement des documents*

Livre adulte	15,00
livre jeunesse et bandes dessinées	10,00
CD, CD-ROM	18,00
DVD	30,00
(pondération de 50% pour documents de + de 5ans pas de remboursement pour documents de + de 10 ans)	

### *Abonnements temporaires*

Adulte (demi-tarif)	4 et 10
jeunesse (livre gratuit) – multimédia (caution de 50 € ou 100 € à partir de 3 abonnements)	5,00

**adopté à l'unanimité**

## a) Préparation du budget primitif 2012

+ *crédits scolaires*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 29 novembre 2011,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

#### **approuve**

les propositions d'affectation des crédits scolaires pour l'année 2011/2012 résumées comme suit :

#### **Affectations prioritaires :**

- fournitures scolaires (fonctionnement)	14 505,00 €
--	-------------

#### **Autres emplois :**

- classes vertes (écoles Rohan et Briand)	3 700,00 €
- activités culturelles	2 280,00 €
- transports scolaires (ski, excursions...)	<u>3 572,40 €</u>

<b>Total des dépenses</b>	<b>24 057,40 €</b>
---------------------------	--------------------

**adopté à l'unanimité**

## a) Préparation du budget primitif 2012

**+) *Cotisations d'assurance-accidents agricoles***

### LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 29 novembre 2011,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

considérant que le prix du bail de la chasse à compter du 2 février 2006, conformément à la convention de gré à gré, s'élève à 7 500,00 €,

après en avoir délibéré,

### **décide**

de reconduire le principe d'une participation communale aux cotisations d'assurance-accidents agricoles pour l'exercice 2012 d'un montant de 3 000,00 €, représentant 40% du produit de l'argent de chasse

### **adopté à l'unanimité**

#### **a) Préparation du budget primitif 2012**

##### ***+) Loyer des terres communales***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que jusqu'à présent, les fermages évoluaient selon la variation d'un indice fixé dans chaque département par arrêté préfectoral. La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a simplifié le dispositif et prévoit une nouvelle méthode d'indexation des fermages, à savoir un indice national. Ce nouvel indice devrait éviter les variations trop importantes en dents de scie d'une année sur l'autre.

Avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixera cet indice national et constatera sa variation.

L'arrêté du 20 juillet 2011 indique que l'indice national des fermages s'établit à 101,25 (98,37 pour 2010).

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une augmentation des fermages de 2,92% pour l'ensemble des échéances à régler entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 30 septembre 2012.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

considérant que les fermages ont évolué entre l'indice 98,37 pour l'année 2010 et 101,25 en 2011, soit une augmentation de 2,92%

vu l'avis émis par la commission des finances du 29 novembre 2011,

### **décide**

de fixer pour la saison 2011/2012 les tarifs de location des prés et terres communales comme suit :

- prés :	0,90 € l'are
- champs :	1,49 € l'are
- vergers :	2,17 € l'are
- terrains pour associations :	0,31 € l'are



Par ailleurs, l'assemblée décide de reconduire purement et simplement les locations des prés et terres communaux consenties antérieurement.

**adopté à l'unanimité**

**a) Préparation du budget primitif 2012**  
**+ tarifs de location de la salle des fêtes et de**  
**la salle polyvalente Rohan**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 29 novembre 2011,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

**décide**

de fixer comme suit pour l'année 2012 les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente de l'Ecole Rohan :

**SALLE DES FETES**

**GRANDE SALLE**

**Bals :**

sociétés locales	430,00
sociétés extérieures	1 050,00
+ 10% des droits d'entrée	

**Concert :**

avec entrées payantes	430,00
sans entrées payantes	225,00
supplément en cas de repas	205,00

**Manifestations culturelles et sociales, expositions**  
(maximum deux jours)

avec entrées payantes	510,00
sans entrées payantes	255,00
supplément en cas de repas	205,00

**Manifestations privées**

<i>sociétés locales</i>	
avec repas	765,00
sans repas	510,00
supplément en cas de soirée dansante	205,00

<i>sociétés extérieures</i>	
avec repas	1 000,00
sans repas	850,00
supplément en cas de soirée dansante	205,00
<b>Bourse aux vêtements (les deux)</b>	660,00
<b>Tarif horaire pour manifestation spécifique</b> (majorés de 50% en période de chauffe)	86,00

#### **AVANT SALLE**

<b>Manifestations organisées en dehors de la période de chauffe</b>	
société ou personne privée de Benfeld	225,00
société ou personne privée de l'extérieur	310,00
<b>Manifestations organisées durant la période de chauffe</b>	
société ou personne privée de Benfeld	350,00
société ou personne privée de l'extérieur	440,00
<b>Tarif horaire pour manifestation spécifique</b> (majoré de 50% en période de chauffe)	51,00
<b>Heure de surveillance</b>	20,00

#### **SALLE POLYVALENTE**

<b>Activités culturelles</b>	gratuit
<b>Réunions associations locales</b>	
par soirée	22,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	230,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	145,00
<b>Réunions associations extérieures</b>	
par soirée	53,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	430,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	290,00

**adopté à l'unanimité**

### **a) Préparation du budget primitif 2012**

#### **+ ) Plan d'effectif du personnel communal 2012**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 29 novembre 2011,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

### **décide**

d'adopter le plan d'effectif du personnel communal (emplois permanents), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, comme suit, en tenant compte des modifications envisagées permettant l'évolution de carrières de certains agents.

Les modifications envisagées concernent :

- transformation d'un poste d'Assistant de conservation du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe et la création d'un emploi de bibliothécaire
- intégration dans le plan d'effectif de la liste des personnes recrutées sur des contrats de droit privé (apprenti, contrat en alternance, emplois aidés, ...)
- L'ajustement des postes aux horaires réellement effectués par les agents dans les services concernés

<b>EMPLOIS</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coefficient d'emploi</b>
<b><u>1) SERVICES ADMINISTRATIFS</u></b>		
Directeur Général des Services	1	Temps complet
Attaché principal	1	Temps complet
Rédacteur	3	Temps complet (1 non pourvu)
Adj. adm. principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC (pourvu 31h30)
Adj. adm. principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	Temps complet
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2	Temps complet (pourvu 17h30)
<b><u>2) SERVICES TECHNIQUES</u></b>		
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	temps complet
Adjoint technique princ. 1 <sup>ère</sup> classe	5	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique princ. 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	9	Temps complet (1 non pourvu)
<b><u>3) RESIDENCE PERSONNES AGEES</u></b>		
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	Mi-temps (non pourvu)
Agent d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	Mi-temps (non pourvu)
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	21h30/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	16h/semaine)
Adjoint technique	1	20h/semaine (non pourvu)
<b><u>4) A.T.S.E.M.</u></b>		
A.T.S.E.M. principale 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	3	Temps complet (19 h non pourvues)

A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	20 h 30/semaine
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	30 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	29 h/semaine
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	30 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h 30/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	2	24 h 00/semaine (non pourvu)

#### **5) AGENTS D'ENTRETIEN**

Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	34 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h 30/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	23 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	20 h/semaine (non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	17 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	16 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	15 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	13 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	12 h/semaine

#### **6) FILIERE CULTURELLE**

Bibliothécaire	1	Temps complet (non pourvu)
Assistant qualifié de conservation du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	17h30/semaine
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2	28h00/semaine

#### **7) AGENTS DE DROIT PRIVE**

Apprenti	2	Temps complet (1 non pourvu)
Contrat en alternance	1	Temps complet
Contrat d'accompagn. à l'emploi	3	24 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet

**adopté à l'unanimité**

#### ***b) Engagement de crédits d'investissement en 2012***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'article 7 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice concerné.

Une circulaire interministérielle n° CD-4555 du 11 janvier 1989 notifiée par le trésorier municipal présente et détaille cette procédure budgétaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982, dite loi de décentralisation, modifiée par les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, notamment les articles 15 à 22 relatifs à la procédure budgétaire,

vu les dispositions de la circulaire n° CD-4555 du 11 janvier 1989 relative à l'engagement de crédits d'investissement pour l'exercice à venir, si le budget primitif n'est pas voté à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice concerné,

considérant que le budget 2012 ne sera pas voté avant cette date,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 novembre 2011,

### décide

d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant total de 350 000 € :

20 Immobilisations incorporelles	10 900 €
202    Frais documents d'urbanisme	10 900 €
21 Immobilisations corporelles	1 180 500 €
2111    Terrains nus	3 750 €
2128    Agencements et aménagements	5 000 €
21311    Hôtel de ville	7 000 €
21312    Bâtiments scolaires	5 000 €
21318    Autres bâtiments publics	1 012 350 €
2151    Réseaux de voirie	2 500 €
2152    Installations de voirie	96 450 €
21533    Réseaux câblés	1 000 €
21534    Réseaux d'électrification	3 750 €
21578    Matériel et outillage	7 800 €
2158    Autre matériel et outillage	6 500 €
2182    Matériel de transport	6 250 €
2183    Matériel de bureau	6 350 €
2184    Mobilier	7 500 €
2188    Autres immobilisations	9 300 €

**adopté à l'unanimité**

## 5) URBANISME ET TRAVAUX

### *a) Convention avec SFR pour mise à disposition d'un terrain au lieudit Bitzen*

Le maire informe l'assemblée que SFR, représenté par la Société SNEF envisage d'installer une antenne-relais, nécessaire à son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles, sur le pylône érigé au lieudit Bitzen par Orange (à côté de la déchetterie).

Le choix de ce site est le mieux approprié et évitera de construire une nouvelle antenne.

SFR, nécessite la mise à disposition d'une surface au sol représentant environ 16 m<sup>2</sup> pour y disposer ses installations techniques.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maire,

vu la demande de SFR par l'intermédiaire de son prestataire SNEF, agence de Metz en date du 7 novembre 2011 en vue de l'installation à Benfeld d'un relais de radiotéléphonie mobile permettant d'améliorer la qualité du réseau local et d'absorber le trafic radiotéléphonique,

considérant l'existence d'un pylône supportant déjà l'antenne installée par ORANGE au lieudit Bitzen

considérant que l'utilisation de ce pylône a été validée par Orange et répond aux besoins de SFR

### **décide**

de réserver une suite favorable à la demande de mise à disposition d'un terrain de 16 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale sise au lieudit Bitzen, Section 2 n° 36 en vue de l'implantation des installations techniques nécessaires à l'exploitation de l'antenne SFR,

### **autorise**

le maire à signer le bail à intervenir avec le bailleur, en l'occurrence SFR SA (Société Française de Radiotéléphonie), dont le siège social se situe 42, avenue Friedland à 75000 PARIS, dans les termes du projet joint en annexe.

Cette convention entrera en vigueur, sous réserve de l'obtention par l'exploitant de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires.

**adopté** par 19 voix pour  
(1 voix contre : Daniel WALTER et 6 abstentions : Anne WAGNER, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN)

## 6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Yves JEZEQUEL rend compte des décisions prises lors de la réunion de la commission des sports du 16 novembre 2011, notamment la validation des règlements d'utilisation des installations sportives et d'accès au complexe sportif

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés et les nouvelles redevances applicables à la RPA pour l'année 2012. Elle adresse également ses remerciements à toutes les personnes qui se sont investies dans la collecte de produits pour la Banque Alimentaire avec 7,5 tonnes de produits collectés, soit une augmentation de 27% par rapport à 2011.

Monsieur Jean-Marc SAAS rappelle qu'un concert de Nouvel An sera organisé à l'Eglise Saint Laurent le dimanche 8 janvier 2012 à 17h00. Le programme des animations culturelles prévues en 2012 sera diffusé lors de la prochaine séance.

Madame Candide LOTT remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de la fête de Noël des aînés le 4 décembre, qui fut une belle réussite.

Monsieur Jacky WOLFARTH informe des différentes propositions émises lors de la réunion de la commission des travaux du 30 novembre 2011, notamment la pérennisation des dispositifs de ralentissement expérimentés dans la rue Rohan et la rue du Moulin, l'installation d'un parking à vélos devant la salle des fêtes, la réalisation de 2 ou 3 places de stationnement dans la rue Clemenceau (au droit du laboratoire). Par ailleurs une étude est en cours pour l'aménagement de l'avenue de la gare (après réalisation des travaux d'eau et d'assainissement prévus en 2012 par le SDEA) et le remplacement du petit pont du parcours de santé.

Monsieur Jean-Claude AMPSLER donne lecture de l'ordre du jour du conseil de communauté qui se réunira le jeudi 8 décembre à Sermersheim et rappelle que les séances sont publiques

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h50 en souhaitant d'ores et déjà un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année à tous.